

VILLE DE CARCASSONNE

N° 26073

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération n°2 du Conseil Municipal du 29 Mars 2026
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONTRAT D'EMPRUNT BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune de Carcassonne du 29 mars 2026 visée par la Préfecture de l'Aude le 29 mars 2026 déléguant au maire les opérations de réalisations d'emprunts et recherches de financements, et les opérations de couvertures et lignes de trésorerie pour un montant annuel n'excédant pas quinze millions d'euros,
Vu les besoins de financement votés dans le cadre du budget primitif 2026 du budget annexe du Stationnement par le Conseil municipal,
Vu qu'à l'issue de la consultation, la Société Générale a proposé l'offre jugée la plus avantageuse,

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Société Générale (financement Environnemental et Social à taux fixe de marché),

DECIDE

Article 1 : un contrat de prêt est réalisé avec la Société Générale ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : financement des investissements 2026

- Score GISSLER : 1A
- Montant du contrat de prêt : 400.000 € (quatre cent mille euros)
- Durée : 180 mois
- Amortissement linéaire trimestriel du capital (amortissement constant)
- Taux d'intérêt fixe trimestriel : 3,89 %
- Base de calcul des intérêts : exact / 360
- Date de départ : 30 juin 2026
- Commission de non-utilisation : 0,10 % par an de la signature du contrat jusqu'à la consolidation
- Remboursement anticipé : le prêt est remboursable par anticipation à une date d'échéance sous réserve d'un préavis de 30 jours ouvrés moyennant le paiement d'une soulte de rupture des conditions financières

Article 2 : de signer cette offre, qui deviendra de ce fait contrat, ainsi que tout avenant à venir y afférent.

Article 3 : le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée au Préfet de l'Aude et au chef de service du Service de gestion comptable de Carcassonne.

Carcassonne, le 16 juin 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260616-32663-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026

Publication : 22/06/2026

